



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de membres absents : 1

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 21 mars 2023

OBJET :

DE-CCAS-23-03-1-9) APPEL A PROJET AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CLUB AMITIE PARTAGE POUR LE SEJOUR "LA CITE MEDIEVALE DE PROVINS"

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-et-un mars à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 16 mars 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. CHARDON, M. COMBE, Mme De VINZELLES, Mme DUPRE, Mme GAUVAIN, Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme HUET, M. POLITZER, Mme POLLARD, Mme TOP.

Pouvoirs : Mme ETIENNE (pouvoir à Mme BRÉON), Mme JOURION (pouvoir à Mme De VINZELLES), Mme MARTIN (pouvoir à Mme POLLARD), M. MORAINÉ (pouvoir à M. COMBE).

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Vu la demande de subvention de l'association *Club Amitié Partage* pour financer son séjour à Provins, organisé du 18 au 21 mai 2023, à destination d'adultes porteurs de handicap ;

Considérant la volonté du Conseil d'administration du CCAS de poursuivre son engagement en direction des personnes handicapées en soutenant les projets des associations œuvrant dans le champ du handicap ;

Considérant la proposition de la Vice-présidente de verser une aide à projet à l'association « *Club Amitié Partage* » pour son projet de séjour à destination d'adultes porteurs de handicap, organisé dans la région de Provins, du 18 au 21 mai 2023 ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Décide d'attribuer une aide à projet de 2 416 € à l'association *Club Amitié Partage* pour son projet de séjour organisé dans la région de Provins du 18 au 21 mai 2023 à destination d'adultes porteurs de handicap.

ARTICLE II : Cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé